[illegible] d'accord avec le gouvernement sur le projet primitif de la Commission.

Ces amendements seront distribués lundi.

L'interpellation Sembat

Paris, 11 janvier. — M. Sembat a déjà remis entre les mains du président de la Chambre l'ordre du jour motivé dont il demande le vote comme sanction de son interpellation de lundi.

Cet ordre du jour est ainsi conçue :

« La Chambre comptant sur le gouvernement » pour éviter dans les affaires intérieures du » pays des ingérences étrangères passe à l'ordre » du jour. »

Le président du Conseil dans sa réponse à M. Sembat déclarera que les droits de la Société civile ne subiront aucune atteinte tant que le cabinet restera aux affaires et que la meilleure façon pour la Chambre d'affirmer ses droits est d'aborder sans retard la discussion du projet de loi sur les associations.

Quatre orateurs seulement sont inscrits jusqu'ici en dehors de l'interpellation pour prendre part aux débats. Ce sont MM. Lasies, Denys Cochin, l'abbé Gayraud et de Ramel.

Mais on annonce comme probable d'autres interventions qui étendront sensiblement la discussion, celle de M. Ribot notamment.

T. H.

NOUVELLES DIVERSES

La mort du général Lambert

Paris, 11 janvier. — Le général Lambert vient de mourir. A cette occasion, certains journaux célèbrent ses faits d'armes, et parmi eux surtout, la défense de la maison de Bazeilles, que le peintre de Neuville rendit célèbre par son fameux tableau les *Dernières cartouches*.

Or, on sait que le général Lambert s'est posé avec un peu trop de présomption comme le héros de ce glorieux fait d'armes. On n'a pas oublié, en effet, les polémiques qui surgirent à ce propos, voici bientôt deux ans. On aurait pu croire alors la vérité clairement établie. Le héros de la maison des *Dernières cartouches* était un officier obscur, le commandant Aubert, qui mourut *précisément à l'heure où* les journaux lui rendaient justice.

Si grande est la force des légendes que le général Lambert a continué, pour certains, à coiffer l'auréole du commandant Aubert.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

LA SITUATION

Les Boërs attaquent partout — Difficulté d'approvisionner Johannesburg et Pretoria — Grave décision de lord Kitchener.

C'est un fait important que celui que nous avons annoncé hier, d'après un télégramme officiel de lord Kitchener : l'attaque «générale», dans la nuit du 7, du chemin de fer de Lourenço-Marquès. Cette attaque a eu lieu sur quatre points différents, dont les plus éloignés sont à 130 kilomètres l'un de l'autre, et au même moment. Il y a eu là un plan d'ensemble, une action concertée, commandée par un chef suprême.

Plusieurs journaux anglais publient ce matin une dépêche de Pretoria *disant qu'à Belfast* les Boërs avaient réussi à s'emparer de la position anglaise, mais qu'ils ont ensuite été délogés par les Gordon highlanders et par les Royal Irlandais.

Certes, à l'heure actuelle, alors que les convois envoyés du Cap n'arrivent plus que bien irrégulièrement jusqu'à Johannesburg et Pretoria, les garnisons de ces villes et l'armée anglaise de l'Afrique du Sud tout entière doivent se féliciter que cette tentative audacieuse ait été repoussée avant que la ligne de Lourenço-Marquès ait subi des dommages sérieux. Mais il est permis d'y voir aussi le premier signe d'une *campagne offensive* de guerillas entreprise par le corps important que Botha a gardé autour de lui dans le nord du Transvaal.

Lorsqu'un télégramme arrivé ce matin nous apprend que la colonne de Paget a été de nouveau en contact avec les Boers de Delarey, dans le Magaliesberg ; qu'aux environs de Johannesburg un escadron anglais, qui allait faire du fourrage, a supporté un combat de deux heures ; qu'un petit détachement boer a fait avant hier son apparition dans les environs de Pretoria, près du fort de l'Est, et a enlevé des bestiaux ; qu'outre les garnisons de ces deux villes, l'intendance anglaise voit, à Johannesburg, une population civile de 20,000 âmes, où la « haute trahison » doit être assez fréquente, puisque, d'après une correspondance publiée par la *Pall Mall Gazette*, ce crime ne coûte à son auteur qu'une amende de 500 fr. — *lorsqu'on groupe tous ces faits on comprend* la difficulté peut-être insurmontable que rencontre lord Kitchener à terminer la guerre avec les moyens dont il dispose actuellement, la nécessité pour lui d'obtenir un nouveau corps d'armée.

Evacuation des places par les troupes anglaises

C'est pourquoi l'on doit considérer comme plausible la nouvelle qui nous parvient du Cap, et d'après laquelle Lord Kitchener aurait décidé de faire évacuer les places situées en dehors des lignes de communication.

On mande de Durban, le 10 janvier :

Des nouvelles reçues du Rand semblent indiquer que la ville de Johannesburg est plus morte qu'elle ne l'a jamais été depuis le commencement des hostilités. On envoie chaque jour de nouveaux corps *d'irréguliers dans* le Rand et l'on presse l'achèvement des dispositions à prendre pour la protéger. Lord Kitchener a permis de lever deux escadrons supplémentaires de fusiliers montés.

Le comité uitlander local a offert son assistance pour la formation d'une garde des lignes. D'autre part, il s'est plaint à sir Alfred Milner de la politique adoptée par les autorités militaires. Il proteste contre le maintien ou contre la nomination de Boers dans les postes officiels. Il n'y aura pas de paix possible, dit-il, tant que l'on laissera aux Boers la facilité qu'ils ont actuellement d'obtenir des renseignements dignes de foi par l'entremise des fonctionnaires. Il réclame, en outre, contre les préférences injustes qui seraient données à certains négociants dans la fourniture des approvisionnements.

5,000 BOERS AU CAP

Invasion du Bechuanaland

Londres, 11 janvier. — Le correspondant du *Daily Mail* télégraphie du Cap, le 10 janvier :

5,000 Boers qui se dirigeaient de Vriburg vers l'Afrique occidentale allemande ont tourné vers le sud, une fois arrivés dans le Bechuanaland ; ils s'avancent maintenant au cœur de la colonie du Cap.

On croit que plusieurs petites garnisons dispersées dans cette partie de la colonie ont été faites prisonnières.

Les Boers marchent de Calvinia sur Capetown — Clan-William est investi.

Piquetberg-Road, 10 janvier. — Cinq cents Boers environ sont arrivés à Doorn River, à 70 milles environ au sud de Calvinia.

Le commandant Herzog, à la tête du corps principal se trouve à 50 milles à l'est de Clan-William.

Le navire de guerre *Sybil* a jeté l'ancre dans la baie Lambert, et a débarqué des canons et un détachement de marins qui a construit des retranchements.

Piquetberg-Road, 10 janvier. — Deux routes s'offrent à la colonne boer qui vient de Calvinia ; l'une constituée par la route de Clan-William, l'autre à l'est, qui longe les plaines nommées Sandveldt et avoisinant la mer, où le pays est favorable aux mouvements de détachements sans véhicule.

C'est pour faire échec à ce mouvement de la part des Boers que le *Sybil* a débarqué des marins et de l'artillerie.

Le commandant Herzog, à la tête de 700 hommes et de deux canons, a traversé les monts Rogge-Veldt. et se trouve probablement en ce moment à Elands-Drift, à 50 milles à l'est de Clan-William, dont il est séparé par les monts Cedar.

Il semble que l'intention d'Herzog est de marcher sur Cérès ou Worcester.

On ne peut faire passer l'artillerie que par un petit nombre de défilés, et la plupart de ceux-ci peuvent être facilement défendus par *quelques hommes*.

Des réfugiés arrivés de Calvinia et de Clan-William déclarent qu'un grand nombre de blancs sont très probablement résolus à se joindre aux Boers.

D'autre part, un grand nombre de membres avancés du Bond, résidant dans le voisinage de Clan-William et de Malmesburg, déclarent ouvertement leur intention d'aller rejoindre les Boers.

Potervilie, 9 janvier. — Le bruit court que les habitants du district de Calvinia se sont joints aux Boers.

On a aperçu des Boers dans le voisinage de Kardouw, situé à environ vingt milles d'ici.

Concentration des troupes anglaises

Londres, — 11 janvier. — Plusieurs journaux publient une dépêche du Cap, 8 janvier, disant que lord Kitchener aurait décidé de faire évacuer les places situées en dehors des lignes de communications.

Cette nouvelle importante montre lord Kitchener, incapable de défendre toutes les villes occupées par les troupes anglaises, obligé de réduire ses efforts à la défense des lignes ferrées. Ce mouvement de concentration est vraisemblablement le prélude d'un mouvement de retraite plus caractérisé.

Renforts pour l'Afrique du Sud

Londres, 11 janvier. — Le correspondant du *Daily News* au Caire dit qu'on vient de recevoir l'ordre de choisir dans les différents régi*ments tous les hommes aptes à servir dans* l'infanterie montée et de les tenir prêts à partir pour l'Afrique du Sud.

Londres, 11 janvier. — Le *Daily Express* croit savoir que le gouvernement anglais examine un projet qui permettra de mettre à la disposition de lord Kitchener tous les hommes montés disponibles d'Angleterre et des colonie.

Délivrance de deux garnisons anglaises

Smaldeel, 9 janvier. — Le général Bruce Hamilton a secouru Hoopstad le 30 décembre et Bulfontein le 4 janvier. Les deux garnisons étaient à court de vivres. Bulfontein était bloqué depuis deux mois.

Le siège subi par les villes de Bulfontein et de Hoopstad nous est appris en même temps que leur délivrance ; le fait que ces deux places étaient bloquées depuis deux mois et sur le point de succomber sans qu'on en sût rien, montre que la situation des garnisons anglaises disséminées dans les républiques boers est *encore plus grave qu'on ne le supposait*.

L'opinion de lord Coleridge

Londres, 11 janvier. — Dans une lettre écrite pour s'excuser de ne pouvoir assister à un dîner offert hier à un membre du parti libéral, lord Coleridge dit :

« J'ai horreur de cette guerre, de la politique qui l'a imposée, de la façon dont elle a été *conduite et de l'indigne enthousiasme montré* pour la défaite d'une poignée de paysans défendant leur pays contre un nombre dix fois supérieur de soldats entraînés et protégés par toute la richesse de l'Angleterre ».

La presse anglaise. — Situation aggravée dans la colonie du Cap. — Un changement de tactique.

Les journaux sont d'accord pour constater, mais avec assez d'indifférence, que la situation, dans la colonie du Cap, a empiré durant les dernières 24 heures.

Bien que lord Kitchener garde toujours le silence au sujet de la situation générale, il est évident qu'il reconnaît un danger très grave.

Les dépêches signalent un changement complet de tactique. Toutes les forces sont retirées des divers districts conquis et sont concentrées sur les lignes de communications.

Toutes les villes qui jusqu'à présent étaient occupées par une garnison seront abandonnées à leur sort.

Le *Daily Telegraph* se montre très mécontent de cette nouvelle. Il déclare que la mesure peut être nécessaire, mais qu'elle est bien regrettable.

Le *Daily Mail* est du même avis. Il constate que l'effet sur les Boers est principalement sur la population du Cap, d'abandonner ce qu'on s'est donné tant de peine à conquérir, sera des plus désastreux.

Une dépêche du Cap annonce que 5.000 Boers venant du Bechunaland se dirigent vers la colonie du Cap.

La même dépêche signale que le commando qui a passé dernièrement près de Vryburg était *également au nombre de 4 ou 5.000 hommes*.

La dépêche ajoute laconiquement que le commando a probablement dévoré toutes les petites garnisons anglaises qu'il a trouvées sur sa route.

Une dépêche de Sydney au *Daily Mail* annonce que sir Robert Stout, membre de la cour suprême, a proposé que l'Australie fasse des offres à un nombre considérable de Boers pour leur donner des terrains dans diverses provinces d'Australie.

Il déclare que l'existence des agriculteurs australiens est analogue à celle des agriculteurs de l'Afrique du Sud, que les Boers y seraient vite accoutumés, qu'ils feraient de bons colons et que cette solution résoudrait un problème très difficile.

Un article du « Times »

Optimisme de façade — L'inquiétude du grand organe de la Cité sur la situation au Cap.

Le *Times*, dans son article du 9 janvier, fait un éloge dithyrambique du fameux comité pour la paix qui s'est fondé à Prétoria, sous les auspices de lord Kitchener. Il cherche à donner un ton optimiste à ses appréciations sur ce comité qui semble avoir pour but unique de tromper les Afrikanders de la colonie du Cap. Toutefois *il laisse percer son inquiétude, lorsqu'il dit que* la défaite du général Knox par De Wet n'est pas confirmée et que les généraux Clements et Paget se sont lancés à la poursuite des chefs boers Delarey et Steenkamp, sans toutefois réussir à prendre contact avec leurs mobiles ennemis.

Le grand organe de la cité exprime l'espoir que les politiciens du Boud, prendront à cœur et sauront méditer avec fruit le conseil que vient de leur donner le « Comité Central pour la Paix de la Colonie du Fleuve d'Orange », de ne pas prêter assistance « à une faible minorité qui, dans son obstination, refuse de se soumettre à l'inévitable », venant à parler du voyage que MM. Merriman, Sauss et Hofmega, se proposent de faire à Londres, au nom des membres Afrikanders du Parlement du Cap.

Le *Times* dit, que ces Messieurs perdront leur temps auprès du gouvernement, du Parlement et de la nation britannique tout comme M. Cronwright-Schreiner.

Chronique Régionale

Dans les Ecoles Normales

Le livre publié par notre collaborateur Lagrillière-Beauclerc, sous le titre : *A travers l'Indo-Chine*, livre rendant compte de la mission économique qui lui avait été confiée par M. le Ministre des Colonies, vient d'être l'objet d'un rapport des plus favorables d'une des Commissions du ministère de l'Instruction publique.

A travers l'Indo Chine vient d'être adopté par le Ministère pour toutes les écoles normales de France.

C'est une nouvelle affirmation de la brillante réussite de la mission intéressante que M. Guillain, alors ministre des colonies, avait cru devoir confier à notre collaborateur.

A LA PRÉFECTURE

Réunion de la Commission départementale

Les membres de la Commission départementale viennent de se réunir à la Préfecture du Nord sous la présidence habituelle de M. Demarle-Fêtel.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, la commission procède à l'examen et à la discussion des articles inscrits à l'ordre du jour.

Société de gymnastique L'Espérance d'Haubourdin : Une médaille de 50 fr., votée par le Conseil général, est accordée.

Ecole nationale des Industries agricoles de Douai : Accordé une bourse de 500 fr. aux élèves Coupin, de La Gorgue, et Lefèvre, de Saint-Souplet.

Ecole vétérinaire d'Alfort : Accordé une demi-bourse à chacun des élèves Lermusieaux, d'Etrœungt, et Sevestre, de Landrecies.

Sourds-muets et jeunes aveugles : Alloué une demi bourse au sieur Noel Roussel, sourd-muet, et Adrienne Cornille, sourde-muette, de Marcq-en-Barœul.

Société de secours mutuels. — Subventions : Alloué 1,050 fr. à diverses sociétés.

Prison cellulaire de Loos. — Travaux de marbrerie — Marché. Adopté.

Prison cellulaire de Douai — Remboursement des taxes d'octroi : Pourvoi devant le Conseil d'Etat.

La commission autorise le Préfet à défendre ce pourvoi au nom du département.

Hem Lenglet — Travaux communaux : demande de secours. Alloué 500 francs.

Douchy — Hospitalisation d'incurable : demande de secours. Accordé une subvention annuelle de 328 fr. 50.

Hellemmes-Lille — Bureau de bienfaisance : demande de secours. Accordé 1.000 fr.

Gondecourt — Mobilier des instituteurs : demande de secours. Accordé 40 fr.

Neuville-St-Remy. — Travaux communaux : demande de secours. Accordé 250 fr.

A Saint-Hilaire (C.). 800 fr.

A Provin, 700 fr.

Rosendaël, Hazebrouck, Dunkerque, Bailleul, Malo-les-Bains, Lille, taxes de remplacement.

En exécution de la loi du 5 avril 1884, la Commission départementale a exprimé son avis sur la proposition des conseils municipaux.

Secours aux anciens instituteurs et aux anciennes institutrices : Répartition du reliquat disponible de 1900. *Accordé une somme de 650 fr.*

Quarouble : Chemin vicinal ordinaire n° 2 : plan d'alignement. Adopté.

Flesquières : construction du chemin vicinal ordinaire n° 6 ; secours. — Alloué 1.250 fr.

Société de tir : médailles. Accorde une médaille à la Fédération générale des sociétés de tir.

Beauvois : bureau de bienfaisance ; demande de secours. Alloue 400 fr.

Prison cellulaire de Douai : Résiliation de l'adjudication du 2e lot ; instance devant le Conseil de préfecture. La Commission autorise M. le Préfet à défendre les intérêts du département.

St-Amand : Octroi ; taxes de remplacement. Avis favorable.

Une terrible tempête a sévi sur tout le littoral le 28 *décembre et a fait de nombreuses victimes dans* la population intéressante des pêcheurs de Gravelines et de Grand-Fort-Philippe.

Les victimes sont au nombre de 8; M. le Préfet propose à la Commission et cette proposition est faite en même temps par M. le président Demarle-Fetel représentant ces populations, d'allouer aux victimes une somme de 1000 fr.

Cette somme sera imputée sur le fond des amendes de police correctionnelle. La proposition est unanimement accueillie.

La séance est levée à 5 heures.

Juge de paix

Est nommé juge de paix de Bailleul (Nord) M. Salomond, juge de paix de Pierre-Buffière, en remplacement de M. Cuisinier.

LA LOI DES BOISSONS

A LILLE

La réunion des Débitants de Boissons

Le Syndicat des Débitants de Boissons avait lancé quatre invitations aux cabaretiers de Lille pour les prier d'assister hier soir à la réunion de l'Eldorado. Beaucoup d'entr'eux avaient répondu à cette invitation et, dès 8 heures 1/2, la vaste salle de la rue Gambetta est presque comble.

Le nombre des débitants s'accroit encore jusqu'à près de 9 heures, moment où la séance est ouverte.

Le bureau du Syndicat prend place sur l'estrade entouré de la commission au milieu de laquelle on remarque MM. Barrois et Rogez, députés de Lille.

M. Gosselin, président, dont la voix faible ne parviendrait pas à se faire entendre est suppléé par M. Vaillant, président de l'*Union Commerciale*.

Un assistant demande qu'un ancien débitant qui fait partie du syndicat ne puisse rester à la réunion. De nombreuses protestations se font entendre et finalement la proposition est repoussée.

M. le Président donne lecture d'une lettre d'excuses de M. Loyer, député.

L'assemblée, décide pour ne pas prolonger outre mesure la réunion que chaque orateur ne pourra parler que dix minutes.

Explications de M. Th. Barrois

M. Th. Barrois, député, invité à s'expliquer sur son attitude au cours de la discussion de la loi prend place à la tribune.

Il dit en commençant que tous les députés du Nord et ceux de Lille en particulier ont conscience d'avoir fait leur devoir :

Au milieu du plus profond silence il rappelle *les incidents qui ont précédé et accompagné* le vote du projet Caillaux.

Le projet Caillaux fut déposé le 14 novembre 1899. Il avait pour but d'apporter un dégrèvement des boissons hygiéniques qui faisait au budget un trou de 113 millions pour les vins et de 13 millions pour la bière, soit au total 126 millions. Pour combler ce déficit, on procédait par taxes de remplacement, demandant à l'alcool 95 millions, aux vermouths 5 millions, aux bouilleurs de cru 3 millions, 22 millions aux licences. *On comprit aussitôt* que les intérêts du Nord allaient être gravement lésés et, dès le 10 janvier 1900, une délégation des syndicats composée de MM. Lainé, Dazin, Gosselin, Guffroy, Vaillant, etc, se présentait à la préfecture du Nord pour faire remarquer au représentant du gouvernement l'iniquité du projet.

Le 2 février 1900, la Chambre de Commerce de Lille protestait à son tour auprès du ministre des Finances, du ministre du Commerce et des représentants du Nord.

Le 9 février, à la suite d'une grande réunion tenue à Lille, les députés recevaient une lettre les informant de l'arrivée à Paris d'une délégation. Les délégués vinrent en effet au Palais-Bourbon et furent reçus par la députation du Nord au complet.

En passant, M. Barrois regrette que les Syndicats ne se soient pas fédérés comme l'ont fait ceux du bassin du Rhône. Il préconise pour l'avenir cette union qui donnera de la force aux revendications. Puis il continue :

Pendant un certains temps il *fut question d'incorporer* le projet des boissons dans le budget. Grâce aux démarches des députés du Nord on obtint la disjonction. On avait alors du temps devant soi et on examina la meilleure tactique à suivre pour faire avorter la loi. Les représentants du Nord déléguèrent alors pour intervenir à la tribune ceux d'entre eux ayant une compétence particulière dans la question MM. Delaune, Plichon, Dansette, Boudenoot, Rose.

M. Bergue. — Vous oubliez M. Maxime Lecomte.

M. Barrois. — Pardon, je ne parle que de la Chambre et non du Sénat. Quand la discussion générale fut ouverte le premier orateur qui intervint fut un député du Nord et il traita la question avec une telle force d'arguments que tous ceux qui lui succédèrent ne purent que répéter ce qu'il avait dit.

M. Barrois donne lecture des principaux passages du discours de M. Plichon dans le *Journal Officiel*.

La discussion générale étant close, on passa à la discussion des articles. Sur l'article 1er, M. Vaillant, député de Paris, déposa un contre-projet demandant la suppression du privilège des bouilleurs de cru et le monopole de l'alcool par l'Etat. Bien que n'étant pas partisan de ce monopole, nous avons voté pour le contre-projet dans le but de faire échouer la loi. Nous avons été vaincus.

Sur l'article 3 fixant le droit de circulation à 1 fr. 50, M. Plichon intervint encore au nom de tous les députés du Nord. Les amendements furent nombreux et chaque fois les députés du Nord et du Pas-de-Calais votèrent *pour*.

Les contre-projets Giron, Berry, Fleury-Ravarin, destinés à faire échouer la loi nous trouvèrent encore inutilement parmi leurs partisans.

Tous les contre-projets étant repoussés, on commença la discussion du projet du Gouvernement.

Des amendements, déposés par M. Rose, par M. Boudenoot, échouèrent.

Le 4 décembre, M. Boudenoot combattit les bouilleurs *de cru et il fit remarquer que leurs plus ar*dents adversaires d'autrefois, MM. Salis et Jumel entr'autres, s'en montraient maintenant les chauds partisants.

M. Salis répondit en reprochant aux députés du Nord leur insistance, leur ténacité, leur obstruction, nous reprochant la loi sur les sucres, la loi sur les bières et les bas prix du tabac de zônes.

Un assistant. — On irait le chercher en Belgique. (Rires.)

M. Barrois. — Chaque fois qu'on montait à la *tribune pour combattre la loi, les députés du Midi* nous faisaient les mêmes menaces.

Un assistant. — Qui montait à la tribune ?

M. Barrois. — Ce n'est pas moi, je vous ai dit pourquoi.

MM. Collist, Fleury-Ravarin, Berry, déposèrent des amendements à propos des licences, nous les votèrent.

L'un d'eux fut renvoyé à la commission qui revint avec le projet bâtard que vous connaissez. Un dernier effort fut tenté par le porte-paroles des députés du Nord. L'ensemble fut voté par 378 voix contre 181. Nous étions écrasés. Ecrasés, parce que le département du Nord qui paie le 14e des impôts de toute la France, n'est représenté que par un 26e au sein de la Chambre : 22 députés sur 500. Nous *avons été écrasés parce que la mévente des vins a* converti des adversaires méridionaux des bouilleurs de cru, devenus eux-mêmes bouilleurs.

Nous avons été écrasés enfin parce que nous avions le gouvernement contre nous. Mais qu'on le sache bien, tous les représentants du Nord ont fait bloc, depuis MM. Defontaine et Basly, jusqu'à l'abbé Lemire.

La seule chose qu'on veuille nous reprocher, c'est de ne pas avoir pris la parole. Le défilé des 22 députés du Nord à la tribune eut exaspéré la Chambre qui y aurait coupé court en votant la clôture. Les députés étaient dans un état d'énervement impossible à décrire et ne cessaient de nous crier : « Nous vous rattraperons. » Nous avons cru plus sage de laisser parler seuls ceux que nous avions *délégués et qui n'ont pas laissé un argument dans* l'ombre.

Vous pouvez juger notre conduite comme vous l'entendez, mais nous avons, quant à nous, la conscience absolument apaisée (Applaudissements).

Explications de M. Rogez

Après avoir, au milieu des rumeurs, excusé l'absence de M. Loyer, M. Rogez déclare que comme tous ses collègues il a voté contre la loi.

Quant à notre intervention personnelle elle eut été inutile sinon dangereuse étant donnée l'immense majorité que nous avions contre nous.

Il valait mieux laisser parler les plus compétents d'entre nous. J'ajoute que pendant toute la période de préparation de cette loi je n'ai reçu aucune protestation de la part des débitants de ma circonscription.

M. Tirrier. — Une délégation vous a rendu visite à Paris, à vous comme aux autres.

M. Rogez. — On aurait dû m'initier à une loi que je ne connaissais pas bien. Maintenant que vous êtes réunis et syndiqués, vous allez prendre des décisions. Nous les défendrons, et vous verrez que les députés du Nord savent crier aussi fort que ceux du Midi. (Applaudissements.)

Discours de M. A. Gosselin

M. Armand Gosselin dit qu'il a reçu l'*Officiel* et qu'il n'a pas vu trace d'intervention énergique qu'aurait dû faire les députés de Lille. Il n'était pas nécessaire d'avoir de l'éloquence, il suffisait, en pensant aux malheureux qu'on allait pressurer de laisser parler son cœur. Les députés de Lille ont manqué de cœur en la circonstance.

Mais encore une fois en laissant tout aux favorisés de la fortune. (Bruit. Cris : Pas de politique.)

M. Gosselin. — M. Poirrier, de la Seine, a démontré qu'on pouvait compenser le dégrèvement en frappant les bouilleurs de cru. On eut recueilli 30 millions ainsi. (Bruit prolongé).

Le Président invite l'assemblée à laisser chacun exprimer librement sa pensée.

Une voix. — Mais sans faire de politique.

M. Gosselin. — M. Rogez est venu avouer in*génument qu'il ne connaissait pas la question*. Eh bien quand on brigue les suffrages des électeurs, quand on sollicite l'honneur de les défendre on commence d'abord par étudier leurs intérêts. (Applaudissements).

M. Gosselin félicite M. Boudenoot de son énergique protestation.

On reproche au Nord la loi sur les blés, la loi sur les sucres mais ce sont encore non pas ceux qui travaillent qui en tirent profit mais ceux qui font *travailler*. (Bruit).

En terminant M. Gosselin invite tous les cabaretiers à s'unir. C'est leur faute si la loi n'a pas trouvé de plus ardents défenseurs.

Réplique de M. Barrois

M. Barrois reproche à M. Gosselin d'avoir fait de la politique. Il dit de nouveau que tous les votes des députés du Nord ont été contre la loi.

Je n'ai pas pris la parole, c'est vrai, mais j'ai cru bien faire pour les raisons que je vous ai données tout-à-l'heure. J'ai pu me tromper.

En tous cas j'ai la conscience tranquille. Quant à dire qu'il n'y a pas eu de protestation énergique c'est inexact. (Applaudissements).

Discours de M. Ghesquière

M. Henri Ghesquière, adjoint au maire, dont nous avons omis tout à l'heure le nom parmi ceux des personnes qui se trouvaient sur l'estrade prend la parole.

Je suis convaincu, dit-il, que les députés du Nord ont fait ce qu'ils ont pu pour faire avorter la loi. Je retiens cependant que dans la Chambre il y a une majorité contre les intérêts des petits. C'est toujours sur eux qu'on tombe pour combler les trous et il en sera toujours ainsi tant qu'on n'aura pas modifié notre système fiscal. Quand il s'agit de protéger les gros sucriers, les gros filateurs de lin, la Chambre ne recule pas pour décréter le pain cher.

C'est le système économique qu'il faut condamner.

La loi sur les boissons est aussi cocasse que *ceux qui l'ont faite. On veut dégrever les boissons* et on surcharge d'impôts ceux qui les vendent. Je suis d'autant moins gêné pour la blâmer qu'elle émane d'un ministère où l'entrée d'un des nôtres a fait l'objet de nos protestations, d'un ministère qui a fait Châlon et la Martinique.

Au Conseil municipal on nous oblige à chercher des taxes de compensation. Nous avons frappé l'habitation, les chevaux de luxe. Ces taxes seraient justes si elles étaient progressives, mais elles ne peuvent être que proportionnelles. Il n'y a pas en*core au Parlement de majorité pour l'impôt sur le* revenu. (Bruit.)

Un assistant. — Nous n'avons pas à parler des taxes municipales aujourd'hui. Samedi nous n'avons abouti à rien, il en sera encore de même aujourd'hui.

M. Ghesquière — J'ai cru que les questions étaient connexes. Vous ne le croyez pas, je vous en demande pardon...

Une voix féminine dans la salle. — Le président a bien laissé parler les autres. (Rires et bruit).

M. Barrois *trouve, qu'en effet, ce qu'allait dire* M. Ghesquière était très intéressant.

M. Vaillant est du même avis et dit que M. Ghesquière ne s'est pas écarté de la question.

M. Ghesquière continue donc : Nous n'avons pas voulu frapper les licences, dit-il, nous avons donc dû chercher ailleurs des taxes. Pour répondre aux désirs des débitants, je puis vous donner l'assurance qu'elles seront appliquées dès qu'elles seront approuvées sans attendre le mois d'avril. On nous a reproché de ne pas supprimer l'octroi. C'est *inutile puisque nous devons chercher des taxes qui* frappent encore les petits.

A Lyon, on a supprimé l'octroi sur la viande mais on a mis une taxe sur les bouchers.

Nous pourrions chercher d'un commun accord le moyen à employer pour faire modifier la loi. Le Parlement saisi à nouveau du projet pourrait revenir notamment sur les licences. En ce qui concerne l'alcool, moi je suis partisan du monopole mais je crois que nous ne l'aurons pas encore. Je propose une fédération des syndicats, un vaste pé*tionnement et une manifestation dans la rue comme* celle faite par les antibouilleurs. (Applaudissements).

Une voix. — La démission collective de tous les députés.

M. Ghesquières. — Au contraire, il faut qu'ils restent et qu'ils soient à notre tête.

Une voix. — L'avis de M. Barrois.

M. Barrois. — Je suis particulièrement reconnaissant à M. Ghesquière de ses paroles. Pour une fois nous sommes tous deux d'accord. Je suis d'autant plus partisan de la fédération que je vous l'ai proposé tout-à-l'heure. Quand vous serez organisés on verra à étudier la manifestation dans la rue car si elle n'est pas considérable elle sera ridicule.

M. Vaillant remercie MM. Barrois et Rogez d'avoir assisté à la réunion.

Commission des Statuts

Le Syndicat propose de composer la Commission de révision des Statuts d'abord du bu*reau du Syndicat puis de trois délégués par* arrondissement de police, soit 27 délégués.

Une longue discussion s'engage pour savoir comment on va procéder à cette nomination. Les uns demandent de faire des réunions particulières dans chaque quartier, d'autres de procéder tout de suite à l'élection, la Commission ne devant être que provisoire.

Prennent successivement la parole : MM. Poulet, Lefebure, Tirrier, Ghesquière, Desmoutier.

Finalement, on décide de nommer immédiatement la Commission. Successivement sont adoptés les noms de :

MM. Delcourt, place du Théâtre — Delzenne, rue de Paris, 20 — Desmoutiers, rue Jean-Bart, 44 — Moreau, place de la Nouvelle-Aventure, 8 — Bondues, rue Saint-Pierre — Henri, place de la Gare — Delval, rue de la Clef, 13—Delqueuche, rue de Toul, 8 — Defrisse, rue Fénelon, 41 — Plouvier, rue du Palais — Tirrier, rue Solferino — Lefebure, rue Pierre-Legrand — Carillon, place des Halles Centrales — Buchez, rue St-Nicolas — Soudan, rue de Flandre.

A. Gosselin, rue Ban-de-Wedde — Délossez, rue Gambetta, 27 — Deleporte, rue Franklin, 21 — *Flament, rue J.-J. Rousseau* — *Viseur, rue Rabelais* — Renard, rue Pierre Legrand — Pagant, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons — Benoit, rue Molière — Dubois, rue du faubourg de Béthune, 16 — Poulet, rue de Philadelphie — Tahon, place de la Gare — Frinois, rue Pierre-Legrand — Olivier, place de Béthune.

La Commission se trouve de ce fait composée de 28 délégués au lieu de 27.

Le prix de l'alcool

En attendant la décision de la Commission, on est d'avis de ne pas augmenter le prix de la canette ni celui du petit verre, mais seulement de réduire ce dernier aussi peu que possible. La contenance devrait être de 2 centilitres 1/2 pour faire 40 verres au litre. La Commission décidera un verre uniforme.

La vente à la mesure sera portée de 20 à 25 centimes.

Le dégrèvement de la bière

M. Guffroy, secrétaire du Syndicat, donne lecture de la correspondance échangée avec les *brasseurs. Le Syndicat leur rappelle leur pro*messe de dégrèvement et leur a demandé de combien il serait.

Les brasseurs ont répondu :

Nous considérons les promesses que nous vous avons faites et que vous rappelez, comme un engagement d'honneur. Il nous serait impossible de les justifier par des explications sans porter atteinte à la dignité de notre corporation. La seule chose que nous puissions ajouter, c'est que les brasseurs de *Lille et des environs ont été unanimes à reconnaître* que leurs intérêts étaient liés aux intérêts des débitants et qu'ils devraient conformer leur conduite à cette conviction.

Comme l'heure est très avancée, la suite de l'ordre du jour est renvoyée à une réunion ultérieure qui aura lieu d'ici quinze jours, dans le même local.

La séance est levée à 11 h. 40. P. A.

LE SPORT

FOOT-BALL

Union sportive Tourquennoise

Journée du dimanche 13 janvier 1901. — Trois *matchs seront joués demain sur le terrain de la rue* Auber :

A 8 h. match d'entrainement entre les vétérans et l'équipe 3e.

A 9 h. 1/2, match d'entrainement entre une équipe mixte (1 et 4 et l'équipe première du Stade Roubaisien

A 2 h. 1/4, match interclub entre l'équipe 2 de l'U. S. T. et l'équipe première de l'Union Sportive Lilloise. Ce match promet d'être très intéressant et attirera un grand nombre d'amateurs rue Auber. Nous y reviendrons demain.

Un match comptant pour le championnat du Nord, 2e catégorie, mettra en présence demain au Vélodrome, les équipes secondes de l'*Iris Club Lillois* et du *Racing Club Roubaisien*, dont voici la composition :

I.C.L. — But. L. Jourdain.

Arrières. — A. Clerc, E. Wattinne.

Demis. — G. Breteau, A. Billy (cap.) P. Denis.

Avants. — Eug. Guilloux, E. Savoye, P. Loffroy, J. Chéneby, D. Reuflet.

R.C.R. — But. — Renaux.

Arrières. — E. Lesur, Waulle.

Demis. — T. Poutier, J. Dupralle, A. Michon.

Avants. — Decercq, Gadenne, Frascz, A. Dubly, P. Bellon (cap.)

Arbitre. — M. Maurice Wuillaume, arbitre officiel.

Les deux équipes tiennent la tête du classement dans le championnat et la rencontre de demain doit fournir le gagnant définitif de l'épreuve. C'est assez dire que la lutte sera vive et émotionnante car le Racing-Club convoite ardemment la coupe de championnat dont l'Iris-Club est détenteur depuis l'an dernier et qu'il tient à honneur de conserver.

Aucun droit d'entrée ne sera perçu. Des braseros seront installés si la température l'exige. Le coup d'envoi sera sifflé à 2 h. 1/2 précises.

COLOMBOPHILIE

Dimanche 13 janvier 1901 chez Mme Veuve Welcomme, 6, rue Blanche-Porte.

Exposition de pigeons voyageurs.

On y verra des sujets ayant obtenu de beaux succès en 1900.

Les exposants seront MM. Louis Mat et Désiré Leclercq.

La Commission.

Dimanche 13 janvier, chez M. Emile Delbarre, boulevard de Strasbourg, 50, MM. Vandewille et Marissal exposeront l'élite de leur pigeonnier. On y verra le fameux pigeon de M. Vandewille, qui a remporté 13 prix sur 14 concours au-delà de Paris.

Dimanche 13 janvier 1901, chez Elis Catteau, à l'Epeule, magnifique exposition de pigeons-voyageurs.

Cette exposition, faite par les membres des Commissions des 2 Roubaisiennes, afin de resserrer les liens qui les unissent, est appelée à être le clou de toutes celles qui se sont faites cette année.

Chaque commissaire y expose quatre sujets et choisis parmi les plus beaux de son pigeonnier.

Se joignent à eux, différents amateurs réputés en renom.

L'exposition se fera dans la salle de la Fédération Roubaisienne, arrangée et ornée à cet effet. Les pigeons y recevront tous les soins qui leur seront nécessaires et seront rentrés par les amateurs à huit heures du soir.

ROUBAIX

Grand Festival International. — Voici le règlement du grand festival international d'harmonies, de fanfares et d'orphéons qui aura lieu les 26 et 27 mai prochain à l'occasion du concours agricole :

Les Sociétés musicales composées d'au moins 25 membres, à l'exclusion des Sociétés excentriques, sont invitées au Festival organisé par la Ville de Roubaix, soit le dimanche 26 Mai, soit le Lundi 27 Mai 1901, soit enfin pour ces deux dates. Elles peuvent donc adhérer pour l'une ou l'autre de ces deux journées et même pour les deux jours.

Les adhésions devront être adressées à M. le Maire de Roubaix avant le 15 avril prochain.

Les Sociétés seront reçues, le jour fixé de leur participation au Festival, par des Commissaires qui se mettront à leur disposition pour toute la durée de la fête ; elles seront accompagnées à l'Hôtel-de-Ville, où les vins d'honneur leur seront offerts par la Municipalité et le Comité d'organisation, les Dimanche et Lundi 26 et 27 Mai, de 10 heures à midi.

Le Dimanche 26 Mai, à 3 heures très précises, toutes les Sociétés devront être assemblées, aux lieux désignés, et placées suivant leur numéro d'ordre pour se rendre à la revue.

Le Lundi 27 Mai, à 3 heures très précises, les *sociétés seront réunies aux endroits indiqués et éga*lement placées suivant leur numéro d'ordre pour se rendre à la revue.

Les sociétés présentes avec leur effectif aux lieux et à l'heure indiqués recevront chaque jour, un numéro qui participera à une tombola dont les primes sont fixées comme suit : 8 à 25 fr ; 8 à 15 fr. ; 8 à 10 fr.

Les sociétés seront passées en revue par l'administration municipale et une commission spéciale chargée de décerner les prix.

Les cortèges défileront aussitôt après les revues et les itinéraires seront dressés de façon à ne pas dépasser une demi-heure de marche.

Art. 6. — Toutes les sociétés devront prendre part à la revue et au défilé, effectif complet, sous peine d'exclusion de toute participation aux prix et aux primes.

Aussitôt les défilés terminés, les Festivals commenceront sur des kiosques élevés sur différentes places de la Ville ou dans les locaux désignés à cet effet. Chaque société sera accompagnée par son commissaire.

L'ordre du festival et la répartition des sociétés seront déterminés ultérieurement et portés en temps utile à la connaissance des intéressés.

Chaque société exécutera deux morceaux, à l'ex*clusion des pas redoublés, ou deux chœurs*.

Aux sociétés qui assisteront au Festival, soit le Dimanche ou le Lundi, il sera décerné :

1° Trois prix de tenue civile, dont un en espèces de 50 fr.

2° Trois prix de tenue militaire, dont un en espèces de 150 fr.

3° Trois prix aux sociétés les plus nombreuses, dont un en espèces de 100 fr.

4° Trois prix d'éloignement (la distance mesurée à vol d'oiseau), dont un en espèces de 100 fr. Les autres prix consisteront en médailles de vermeil.

Des primes en espèces seront offertes aux sociétés qui auront pris part au Festival, le Dimanche ou le Lundi, et qui auront satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 6 et 7.

Elles leur seront dévolues par le sort et de la manière suivante :

1re prime, 2000 fr. — 2e, 1000 fr. — 3e, 400 fr. — 4e, 300 fr. — 5e, 200 fr. — 6e, 100 fr.

Les primes à tirer au sort entre les chefs dont les sociétés auront satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 6 et 7, sont les suivantes. Toutefois, les chefs dirigeant plusieurs sociétés n'auront droit qu'à une prime, la plus élevée qui leur sera échue.

1re prime, 500 fr. — 2e, 250 fr. — 3e, 100 fr. — 4e, 50 fr.

*Art. 10. — Entre les sociétés qui auront parti*cipé aux deux journées de festival, il sera tiré au sort les primes supplémentaires dont le détail suit :

Primes aux Sociétés : 1re, 1.000 fr. — 2e, 250 fr. 3e, 100 fr.

Prime aux chefs : 250 fr.

Le tirage des primes et la distribution des prix auront lieu le lundi 27 mai à l'issue du festival sur le kiosque de la Grand'Place.

Le paiement des primes en espèces et la remise des prix se feront immédiatement après le tirage, entre les mains du président, du directeur ou du secrétaire de la société qui y aura droit, sur la présentation d'une carte d'identité qui sera préalablement délivrée, à chacun d'eux, par les soins de l'administration municipale.

*Une médaille commémorative sera offerte à cha*que société qui aura pris part à la revue, au cortège et au festival.

Commissions cantonales de statistique. — Sont nommés membres de la Commission cantonale de statistique des cantons de Roubaix : MM. le Maire de Roubaix, président; les maires des communes des cantons Est et Ouest; les Conseillers généraux, les Conseillers d'arrondissement, le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix, les Receveurs de l'Enregistrement, des Contributions indirectes, les Contrôleurs des Contributions indirectes à Roubaix, le Directeur du Conditionnement, à Roubaix; Bailleul, adjoint au maire; Wattrémez, conseiller municipal; Delporte-Bayart, agronome à Roubaix; Fontaine, Poissonnier et Vahé, notaires à Roubaix, Chabrouillaud, secrétaire de la Mairie de Roubaix; Deprez Delbecque, cultivateur à Roubaix; Teneul, conseiller municipal; Cruque, Segarg, Savreux, instituteur en retraite à Wattrelos ; Agache Charles, de Wattrelos, Peltier, préposé en chef de l'octroi de Roubaix, Bellon, inspecteur du travail.

Commencement d'incendie. — Comme nous le disions hier matin, un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi soir dans l'atelier de modelage de M. Gilsen Louis, 78, rue Pierre-de-Roubaix.

Le feu a pris naissance dans un tas de copeaux. Une des nefs de l'atelier a été endommagée, de nombreux outils, des modèles et plusieurs machines ont été brûlés.

Les dégâts sont évalués à 2500 fr. Il y a assurance.

Chute dans la rue. — Jeudi soir, vers 8 heures 1/2, M. Lomptens Louis, demeurant rue de Bavai, passait rue Pauvrée, lorsque, trompé par l'obscurité, il butta contre un ponton, *placé sur le trottoir*, pour rentrer la voiture de M. Allart, marchand de meubles, et tomba sur le sol.

Dans sa chute M. Lomptens s'est blessé au nez et à la bouche.

Après avoir été pansé, il a été reconduit chez lui par M. Carré, demeurant rue Turgot.

Galant quand même. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 2 h. 1/2 du matin, Mlles Jeanne et Maria Vandesonpel, demeurant 147, rue de la Redoute, dormaient de leur mieux.

Mais à la même heure, M. Léon Dujardin, 19 ans, électricien, demeurant rue de Tunis, 10, le cœur débordant d'amour, ne demandait qu'à épancher sa flamme.

Il essaya bien d'abord d'en conter à la lune, mais celle-ci trop haut perchée, resta insensible à ses feux.

C'est alors que l'amoureux s'en vint heurter à la porte du domicile de Mlles Vandesonpel.

Prières, menaces, appels tendres, rien ne put décider les demoiselles Vandesonpel à ouvrir l'huis.

Tant de froideur exaspéra à tel point Dujardin que d'une poussée il enfonça la porte de la maison et pénétra en conquérant dans le sanctuaire où, tremblantes de peur, se pressaient les deux pauvrettes.

Le Don Juan noctambule se voyant maître des deux tourterelles, essaya d'abuser d'elles. Il y eut lutte au cours de laquelle Jeanne s'enfuyant allait quérir la police.

C'est le cœur plein d'un amour inassouvi que Dujardin fut conduit au poste, n'ayant même plus la consolation de contempler la lune qui s'était prudemment éclipsée derrière un nuage.

Le « galant quand même » sera poursuivi pour violation de domicile et bris de clôture.

Descente du Parquet. — Le Parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. [illegible], son greffier, est descendu à Roubaix, jeudi après-midi, par le train de 2 h. 13. M. Delalé, en présence de M. Petit, juge de paix, et de M. [illegible], les